



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Appel à projets "Addictions" 2023

#### **Dédié à la prévention et la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans**

Les **conduites addictives demeurent un problème majeur de société et de santé publique**, en raison des dommages sanitaires et sociaux qu'elles induisent, et de leurs conséquences en termes d'insécurité, de trafic et de délinquance. La consommation de produits psychoactifs favorise une progression des comportements négatifs notamment auprès des publics les plus jeunes et les plus fragiles sur différents volets (échec et violences scolaires ou dans les quartiers, insécurité routière, absentéisme en milieu professionnel, vie familiale et exclusion...). L'ensemble des impacts sanitaires et sociaux représente un coût élevé pour la société et les finances publiques.

Face à ce constat, en 2022, la Préfecture via la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion, ont lancé le tout premier **appel à projets conjoint régional dédié à la prévention et la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans**.

Avec près de 40 projets soutenus et un financement alloué de plus d'un million d'euros, cette démarche a connu un réel engouement et a permis d'optimiser les financements publics mobilisés en faveur des acteurs de la prévention et de la lutte contre les addictions sur l'ensemble du territoire.

Forte de cette expérimentation, **cette démarche d'appel à projets conjoint "Addictions" est reconduite et étendue en 2023** avec de nouveaux partenaires financeurs que sont le Conseil régional et la Caisse générale de Sécurité Sociale (CGSS) de la Réunion. Une enveloppe de près de 1,25 millions d'euros sera ainsi mobilisée cette année.

Cet appel à projets conjoint vise à renforcer la **coordination et la mutualisation des fonds publics disponibles et également à simplifier l'accès à la subvention publique** pour les porteurs de projet mobilisés sur le territoire.

L'appel à projets 2023 porte sur les axes prioritaires suivants conjointement validés par les partenaires financeurs :

- Axe 1 : Protéger les jeunes, notamment les plus fragiles, et éviter ou retarder l'entrée dans la consommation de substances psychoactives ou dans les cyber-addictions, en déployant sur un territoire des actions de prévention à destination des jeunes, de leurs familles et des professionnels en contact,
- Axe 2 : Sensibiliser et promouvoir le respect des « interdits protecteurs » et mieux encadrer sur le plan juridique la publicité et la vente en matière de tabac et d'alcool
- Axe 3 : Accompagner les collectivités pour élaborer une politique locale de prévention et de lutte contre les addictions
- Axe 4 : Aider les consommateurs de substances psychoactives à s'arrêter et/ou réduire les risques et les dommages liés aux consommations en ciblant prioritairement les publics les plus défavorisés afin de compenser les inégalités sociales de santé

### **Formalisation de demandes de subvention :**

Les demandes de concours financier dans le cadre du présent appel à projet doivent être présentées sur la base d'une demande de subvention téléchargeable sur le site internet de la Préfecture ([www.reunion.pref.gouv.fr](http://www.reunion.pref.gouv.fr)), de l'ARS ([www.lareunion.ars.sante.fr](http://www.lareunion.ars.sante.fr)), de la CGSS (<https://www.cgss.re>), ou sur la plateforme d'information Drogues et Dépendances (<http://peidd.fr/spip.php?article12604>)

Les demandes de subvention devront être adressées uniquement par envoi numérique aux adresses électroniques suivantes :

- [ars-reunion-fir@ars.sante.fr](mailto:ars-reunion-fir@ars.sante.fr)
- [mildeca-reunion@reunion.gouv.fr](mailto:mildeca-reunion@reunion.gouv.fr)
- [preventionsante@cgss.re](mailto:preventionsante@cgss.re)

La date limite de réception de dossiers est fixée au vendredi 14 avril 2023

Pour tout renseignement complémentaire, les référents à cet appel à projets restent à disposition aux contacts suivants :

- **ARS:** Cyril HERIBERT-LAUBRIAT, [cyril.heribert-laubriat@ars.sante.fr](mailto:cyril.heribert-laubriat@ars.sante.fr) / 02 62 93 95 55
- **Préfecture:** Brian TOURRÉ, [brian.tourre@reunion.gouv.fr](mailto:brian.tourre@reunion.gouv.fr) / 02 62 40 77 28
- **CGSS :** Nelly LATCHOUMY / 02 62 73 10 09 et Sarah SADON /02 62 73 10 08  
[/preventionsante@cgss.re](mailto:preventionsante@cgss.re)
- **Région Réunion :** [meryl.bintner@cr-reunion.fr](mailto:meryl.bintner@cr-reunion.fr)